



Guéret, le 12 mai 2017

## Communiqué de presse

### Evolution des démarches liées aux permis de conduire

**Dans le cadre du « Plan Préfectures Nouvelle Génération », le Ministère de l'Intérieur s'est engagé dans une démarche de simplification et de dématérialisation de l'ensemble des procédures liées aux demandes de permis de conduire.**

Toutes les demandes de titre et d'information peuvent désormais être réalisées, sans se déplacer en préfecture, par le biais d'une connexion à Internet (ordinateur, tablette ou smartphone) sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), opérateur sous tutelle du ministère de l'Intérieur, à l'adresse suivante :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Effectuer-une-demande-de-permis-de-conduire-en-ligne>

L'utilisateur doit d'abord créer un compte sur le site de l'ANTS - et obtenir ainsi ses identifiants -, ou se connecter via FranceConnect, un service public qui propose une reconnaissance pour l'ensemble des services en ligne en utilisant les identifiants dont l'utilisateur dispose déjà dans le cadre d'autres comptes (tels qu'Ameli.fr, impots.gouv.fr, identité numérique de LaPoste).

Un tutoriel vidéo est disponible afin d'accompagner l'utilisateur, pas à pas, dans ses démarches en ligne aux adresses suivantes :

[https://www.dailymotion.com/video/x5kzrba\\_demarches-en-ligne-pour-le-permis-de-conduire\\_news](https://www.dailymotion.com/video/x5kzrba_demarches-en-ligne-pour-le-permis-de-conduire_news)  
<https://www.youtube.com/watch?v=OOliAONGeqM>

**Ces évolutions induisent la fermeture du guichet « permis de conduire » de la préfecture de la Creuse dès le 6 juin 2017. À partir de cette date, en effet, les demandes devront être présentées en ligne, leur instruction relevant d'un centre d'expertise et de ressources titres (CERT) auquel la Creuse est rattachée dans le cadre d'une expérimentation.**

Un accueil physique et des ordinateurs en libre accès seront, toutefois, mis à disposition du public dans le cadre d'un point numérique implanté à la Préfecture pour accompagner et aider les usagers dans leurs démarches.

